

## Les accords bilatéraux: quel souci!

A. von Wyttenbach

Correspondance:

Dr Alexander von Wyttenbach

Président de l'UDC du canton du Tessin

Membre du Comité central de la FMH

Viale Stazione 8a

CH-6500 Bellinzona

Les sept accords bilatéraux avec l'UE ont pour objet de régler les relations économiques entre notre pays et l'Union européenne. Les répercussions de ces accords sont diverses et complexes et leurs conséquences difficiles à évaluer. Dans l'ensemble, des avantages se dessinent certainement, mais des perdants devraient également côtoyer les gagnants. Les querelles politiques autour de ces accords ont pris l'allure, hélas, de guerre des tranchées et les partisans ne ménagent pas leurs efforts pour occulter les désavantages du marché proposé. Ces conventions méritent d'être examinées avec beaucoup plus de soin que ne le font les médias et notre gouvernement. Les quelques exemples qui suivent devraient illustrer mon propos.

Une première critique consiste dans le fait qu'une erreur diplomatique capitale a empêché l'obtention de meilleures conditions. Par la demande initiale faite à Bruxelles par le Conseil fédéral de commencer les négociations d'adhésion, on ne pouvait guère s'attendre à ce que l'UE s'empresse à l'égard de la Suisse, au demeurant partenaire vivement souhaité, digne de confiance et bon payeur. Par les accords bilatéraux, l'UE n'accorde pas la moindre concession à la Suisse. Si l'on regarde les choses en face, elle ne fait que rogner un peu sur ses exigences les plus radicales: résultat peu glorieux pour la diplomatie suisse! Cinq des accords passés semblent équilibrés et ne rencontrent guère d'opposition. Il n'en va pas de même, par contre, des accords sur les transports et la libre circulation des personnes.

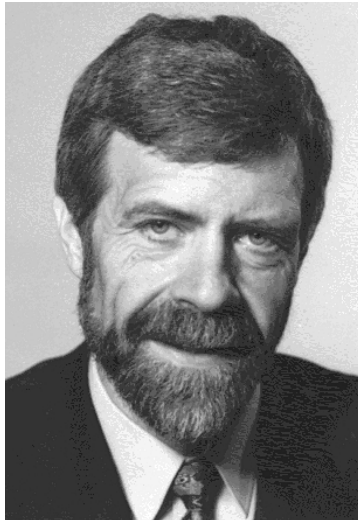
Si la Suisse entend faire passer la surcharge de trafic de la route au rail – ce pour quoi l'UE ne s'engage nullement! – le contribuable devra en fin de compte subventionner le transport ferroviaire à travers la Suisse. Une capitulation devant l'UE en bonne et due forme, disons-le franchement. Quant à la libre circulation des personnes, elle cause des soucis de taille, surtout en ce qui concerne les professions hautement qualifiées. Même si, soyons réalistes, on ne doit pas craindre une arrivée massive de médecins

étrangers, il faut s'attendre à ce que les quelque 2000 confrères étrangers vivant en Suisse soient autorisés immédiatement à s'établir en pratique privée, ce qui, vu la densité médicale actuelle, ne manquerait pas d'avoir de sévères conséquences. Un cas particulier est représenté par les zones frontalières (en particulier le Tessin, vu la pléthore, en Italie voisine, de jeunes médecins italiens travaillant parfois pour des salaires de misère ou se trouvant au chômage), avec le problème des frontaliers prêts à conclure avec les caisses-maladie et les hôpitaux des contrats particulièrement avantageux (leurs bas revenus leur permettant de s'en tirer fort bien en vivant sur sol italien). On est en droit de mettre en doute l'efficacité des mesures d'accompagnement prévues par la Confédération qui ne sont, quoi qu'il en soit, que de nature provisoire. Une autre question se pose. En ce qui concerne la France et surtout l'Italie (moins l'Allemagne), on ne doit se faire aucune illusion sur un respect de leur part des règles de réciprocité, non seulement *de jure*, mais aussi *de facto*. Il est très facile de mettre des obstacles bureaucratiques «légaux» à l'activité professionnelle de ressortissants suisses, qui se révèlent pratiquement insurmontables.

Enfin, un autre souci sérieux consiste dans la reconnaissance des diplômes européens. La médecine de notre pays, compte tenu de la qualité de la formation des médecins (des études à la formation postgraduée et continue) occupe une place de choix en Europe. En Italie, dans certaines facultés de médecine (la même situation se retrouve ailleurs en Europe également), le nombre d'étudiants et le manque d'infrastructure empêchent tout simplement une formation adéquate des médecins. Il existe même en Italie des cliniques universitaires reconnues dans le domaine de la formation postgrade mais auxquelles on interdit carrément toute activité de recherche, faute de moyens financiers. Si dès lors tous les diplômes étrangers sont assimilés légalement aux nôtres, la question se pose sérieusement de savoir si à l'avenir, dans le contexte de concurrence internationale voulue par

l'ouverture des frontières, les dépenses de notre pays pour une bonne formation universitaire se justifient encore politiquement, alors que les frais de l'Etat sont en constante augmentation. On est en droit de craindre, du moins, une lente diminution de la qualité de notre médecine, la faisant rejoindre le niveau moyen européen.

Ces quelques exemples montrent que dans l'opinion publique, les conséquences sérieusement négatives des accords bilatéraux sont largement sous-estimées et banalisées, souvent en raison d'une propagande unilatérale de leurs partisans. Dès lors, un engagement pour la vie mérite un sérieux examen préventif!



## Un pas nécessaire vers l'intégration

*P. Günter*

Correspondance:  
Dr Paul Günter  
Conseiller national PS  
Médecin-chef  
Hôpital d'Interlaken  
CH-3800 Interlaken

Pour le parti socialiste, il est clair qu'une intégration à l'Europe est nécessaire pour notre pays. Ce processus n'ira pas sans difficultés. Mais tout problème trouve sa solution, particulièrement si l'on songe que la Suisse, grâce à son haut niveau d'éducation et à sa solide infrastructure, est bien placée sur le plan de la concurrence par rapport aux autres nations européennes. Par contre, l'isolement conduirait à la stagnation et, à la longue, à un régression économique et culturelle.

Il va de soi que les conventions impliquent également des devoirs et, en l'occurrence, quelques couleuvres à avaler. Sur le plan des négociations, la Suisse a cependant obtenu des résultats étonnamment favorables: cinq des sept dossiers en discussion sont nettement en faveur de la Suisse (recherche, obstacles techniques au commerce, marchés publics, ouverture du marché aux produits agricoles, transport aérien). On peut dire sans se tromper qu'un rejet des accords bilatéraux avec l'UE signifierait de nouvelles négociations avec des résultats beaucoup moins bons.

### Dossier des transports terrestres

Les marchés routiers et ferroviaires devraient progressivement s'ouvrir. Certes, l'accord devrait effectivement occasionner un afflux de poids lourds sur nos routes. Cela dit, les conventions prévoient des mesures en cas de pléthore de véhicules de gros calibre. Pour éviter l'augmentation des poids lourds, nous avons, comme mesure d'accompagnement, l'article concernant la protection des Alpes, la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et les grands projets inhérents aux transports publics (NLFA, tunnel sous les Alpes).

Qu'arriverait-il en cas de refus? Les événements ont montré jusqu'ici que le rejet existant envers les camions, même sans convention, a diminué sous la pression des pays environnants. Pour les 40 tonnes, le rayon d'action à partir de la frontière s'étend constamment et des exceptions sont faites. C'est ainsi que les 40 tonnes chargés de bois (suite à l'ouragan «Lothar») peuvent bientôt circuler partout. Un rejet des accords bilatéraux aurait pour conséquence de ne pas pouvoir percevoir la RPLP, mettant de surcroît en péril les projets ferroviaires (sauf si l'on perçoit de nouveaux impôts). Résultat: même si l'aval donné au dossier des transports terrestres n'est pas l'idéal pour l'environnement, le rejeter serait plus néfaste encore.